

Commune de SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
PLAN LOCAL D'URBANISME

5b-0 - REGLEMENT :
PIECES GRAPHIQUES

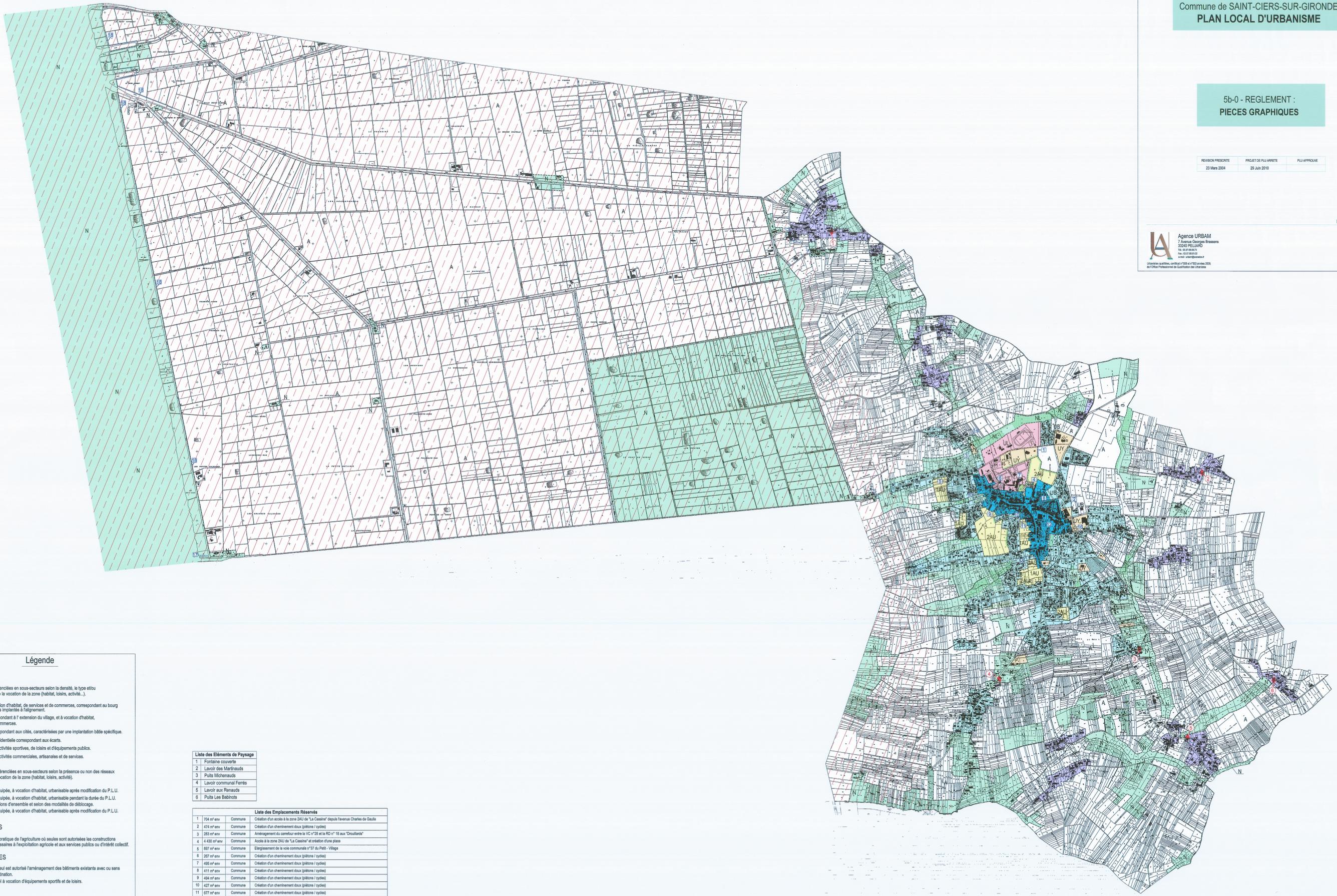
REVISION PRESCRITE	PROJET DE PLU ARRETE	PLU APPROUVE
23 Mars 2004	29 Juin 2010	

Echelle 1 / 10000

Agence URBAM
7 Avenue Georges Brassens
33040 PÉLISSARD
Tel. 05 57 66 60 00
Fax. 05 57 66 60 01
Email: urban@urbam.fr
Site: www.urbam.fr

Urbanisme qualifié, certificat n°108 et n°103 en date 2005
par l'Ordre Professionnel de Cadastres de Gironde

Date: 05/08/2010
Dess: P. L. 2010



Légende

- ZONES URBAINES**
- U Zones urbanisées différenciées en sous-secteurs selon la densité, le type et/ou l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités...)
- UA** Zone dense à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant au bourg et hameaux originels implantés à l'alignement.
 - UB** Zone dense correspondant à l'extension du village, et à vocation d'habitat, de services et de commerces.
 - UBc** Secteur correspondant aux cités, caractérisées par une implantation bâtie spécifique.
 - UC** Zone à vocation résidentielle correspondant aux écarts.
 - UL** Zone à vocation d'activités sportives, de loisirs et d'équipements publics.
 - UY** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et de services.
- AU** Zones à urbaniser différenciées en sous-secteurs selon la présence ou non des réseaux au droit de la zone, et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités).
- AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable après modification du P.L.U.
 - 1AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable pendant la durée du P.L.U. sous forme d'opérations d'ensemble et selon des modalités de déblocage.
 - 2AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable après modification du P.L.U.
- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone réservée à la pratique de l'agriculture où seules sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et aux services publics ou d'intérêt collectif.
- ZONES NATURELLES**
- N** Zone protégée où seul est autorisé l'aménagement des bâtiments existants avec ou sans changement de destination.
 - NL** Secteur naturel à vocation d'équipements sportifs et de loisirs.
- Éléments de paysage à préserver
 Espaces boisés classés
 Emplacements réservés
 PPR approuvé le 17/12/2001 :
 Zone bleue
 Zone rouge
 Bâti mis à jour par l'Agence Urbam en 2009

Liste des Eléments de Paysage

- 1 Fontaine couverte
- 2 Lavoir des Martinets
- 3 Puits Michenauds
- 4 Lavoir communal Ferrès
- 5 Lavoir aux Renauds
- 6 Puits Les Babihots

Liste des Emplacements Réservés

1	764 m² env	Commune	Création d'un accès à la zone ZAU de "La Cassine" depuis l'avenue Charles de Gaulle
2	434 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
3	263 m² env	Commune	Aménagement du carrefour entre la VC n°23 et la RD n°18 aux "Droulants"
4	4 430 m² env	Commune	Accès à la zone ZAU de "La Cassine" et création d'une place
5	897 m² env	Commune	Elargissement de la voie communale n°31 du Petit - Village
6	267 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
7	486 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
8	411 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
9	484 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
10	427 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
11	677 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
12	307 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
13	807 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
14	311 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
15	1 000 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
16	729 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
17	1687 m² env	Commune	Création d'un accès permettant le bon entretien de l'aj de protection du Port des Calonges
18	20 863 m² env	Commune	Liaison piétons en bordure d'estuaire reliant le port des Calonges au port de Vitezy

